

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse



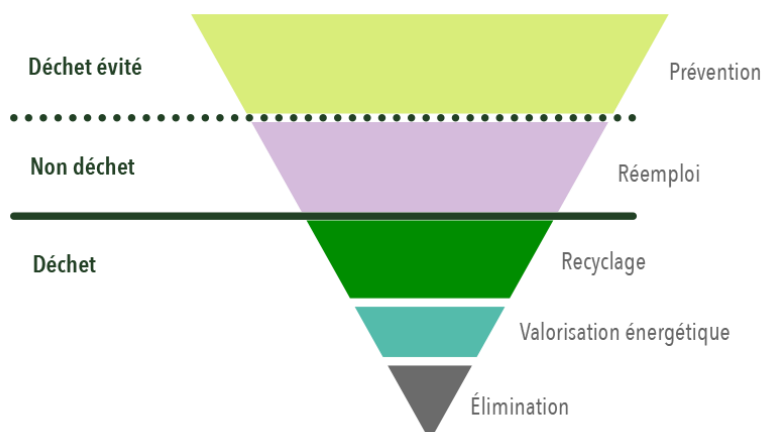
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	7
2.	Diagnostic du territoire	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	12
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	12
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	14
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	18
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA	19
3.1	Stratégie et objectifs	19
3.2	Axes et actions stratégiques.....	20
3.3	La planification des actions de communication	21
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	22
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	23
3.6	Les fiches action	23

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, la **Communauté de Communes de l'Alta Rocca** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca sera déployé en 2026 pour 6 ans.

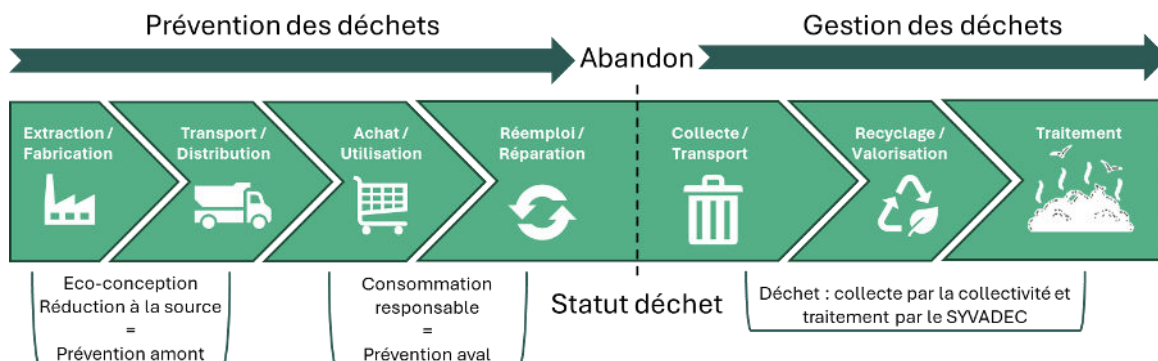
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant « **toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet**, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

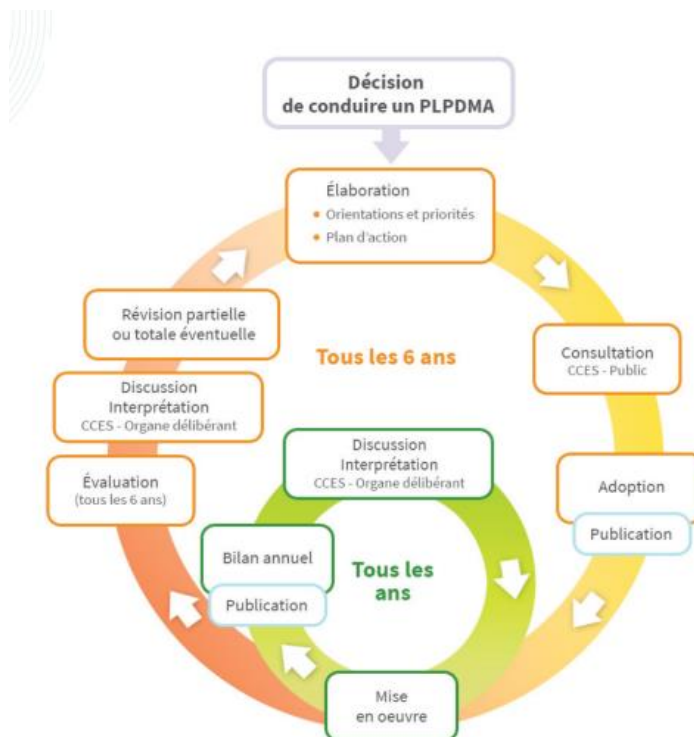
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est réglementé par le décret n°015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

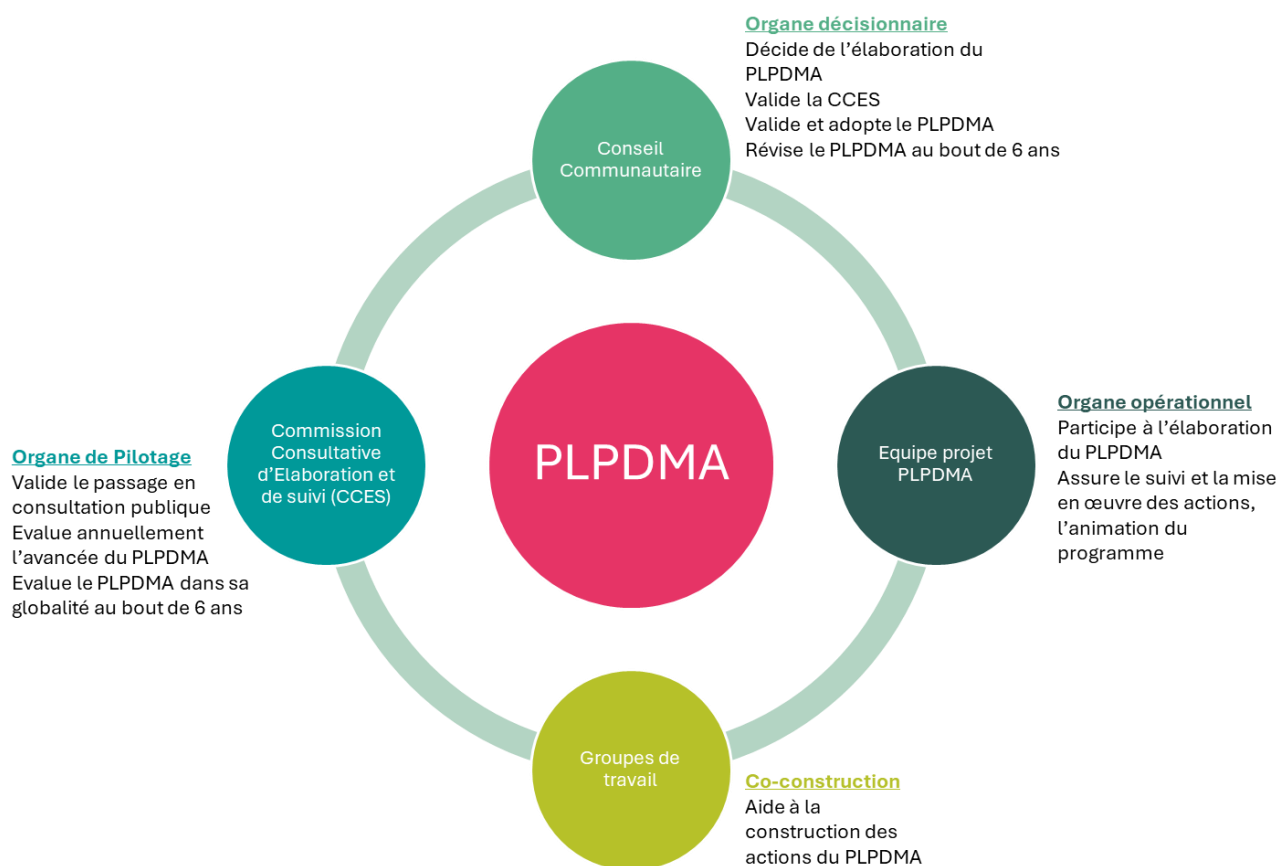
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes d'Alta Rocca**

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes de l'Alta Rocca a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.



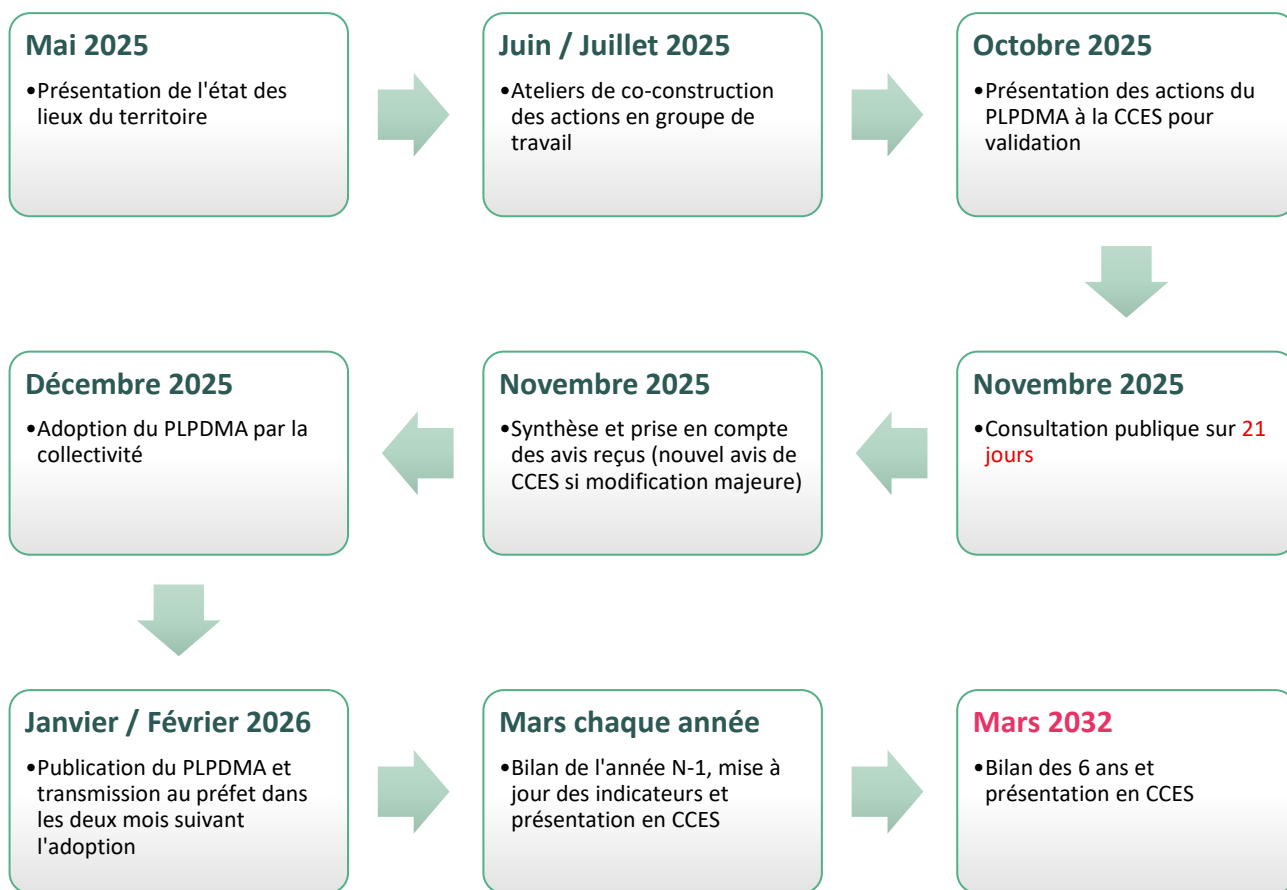
- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 08/07/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 17/07/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération 2025-CC-060 du 13 novembre 2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collèges suivants :



- Président de la CCES
- Le Président de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca
 - Vice-Président de la CCES
- Le Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca en charge de la gestion des déchets
 - Collège 1 : Elus locaux Collège 2 : Etat et collectivités
- Les élus communautaires membres de la commission de Gestion et de Valorisation des déchets
- ADEME
- Office de l'Environnement
- SYVADEC
- Les représentants des Offices du Tourisme du territoire
 - Collège 3 : Institutions
- OPH : Office Public de l'Habitat Corse
 - Collège 4 : Société Civile
- OPH : Office Public de l'Habitat Corse
- ADMR Alta Rocca

1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR) a été créée en décembre 2000, succédant au district de l'Alta Rocca établi en 1991 par la majorité des élus des cantons de Tallano-Scopamena et Levie. Initialement composée de plusieurs communes, elle s'est élargie le 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de Conca et de Sari-Solenzara, précédemment membres de la communauté de communes de la Côte des Nacres.

Actuellement, la CCAR regroupe 18 communes et s'étend sur 680,4 km² : Altagène, Aullène, Carbini, Cargiaca, Conca, Levie, Loreto-di-Tallano, Mela, Olmiccia, Quenza, Sainte-Lucie-de-Tallano, San-Gavino-di-Carbini, Sari-Solenzara, Serra-di-Scopamène, Sorbollano, Zérubia, Zonza et Zoza.

La CCAR est classée en typologie d'habitat « Touristique » selon le SYVADEC.

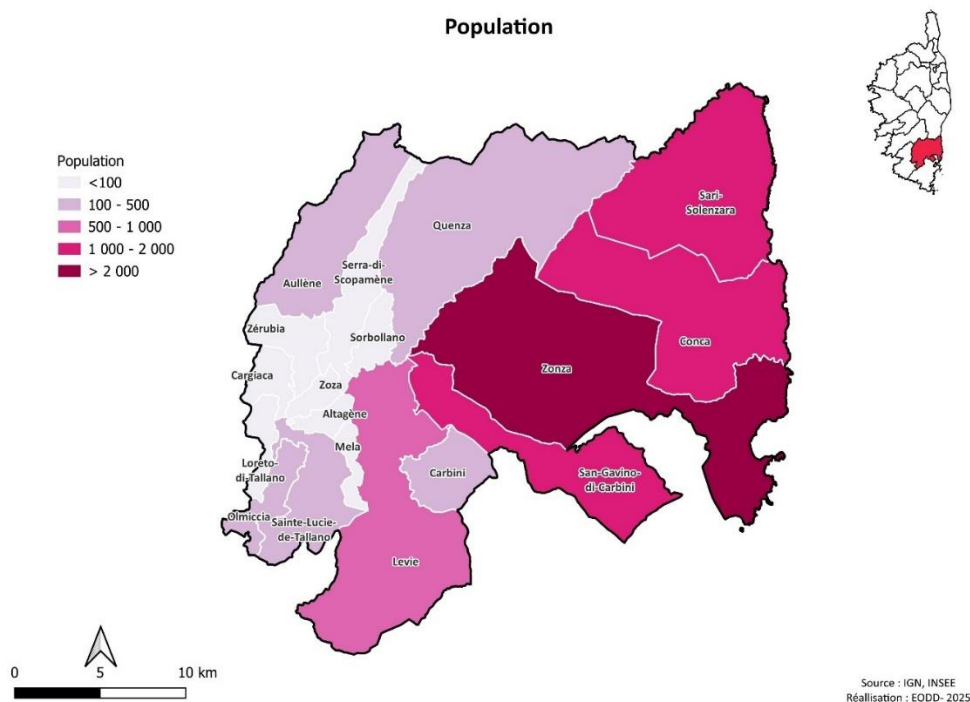


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la CCAR - Source : EODD

La CCAR exerce les compétences suivantes :

- Collecte (porte-à-porte (PAP), point de regroupement (PR) point d'apport volontaire (PAV)) et traitement des déchets des ménages et assimilés. La compétence traitement est transférée au SYVADEC.
- Gestion des équipements de précollecte et de collecte.
- Facturation du service aux professionnels
- Information des usagers à la prévention et au tri des déchets.
- Développement économique
- Logement et cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Action sociale
- Aménagement de l'espace
- Tourisme

La CCAR est financée principalement par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **8 598 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 2,5 % de la population de la Corse (347 597 habitants) ; près de 50% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Zonza (32%) et Sari Solenzara (17%)

Depuis 2010, la population du territoire est **en constante évolution avec une augmentation de 11,3%** entre 2010 et 2024.

La densité de population est de **12,6 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une faible disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

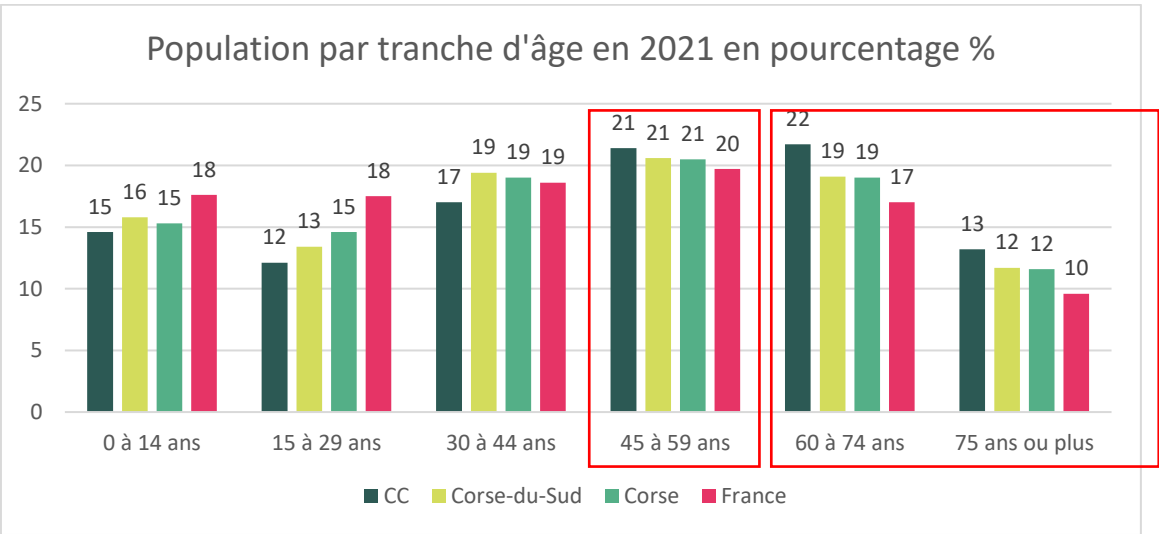


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 50 %** de cette population.

La Communauté de communes de l'Alta Rocca affiche une moyenne de personnes par ménage assez similaire à la moyenne nationale (2,2), soit **2,1 personne/foyer**.

Si 62% des ménages sont des familles, dont **33% avec des enfants**, 34 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**74% de la population**) ayant un emploi (64% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 7 901 maisons et 4 123 appartements en 2021.



66% de maisons
individuelles



34%
d'appartements

Sur le territoire, l'INSEE recense 4 126 résidences principales (34%) et 7 652 résidences secondaires (63%), le reste étant des logements vacants. Le taux de résidences secondaires est plus de 6,5 fois supérieure à la moyenne nationale (10%). Il est élevé pour environ la moitié des communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 1320 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	387	29,3
Construction	270	20,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	241	18,3
Activités immobilières	136	10,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	107	8,1
Autres activités de services	81	6,1
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	57	4,3
Activités financières et d'assurance	30	2,3
Information et communication	11	0,8

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **154 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes d'Alta Rocca.

Le territoire a une vocation touristique, la capacité d'accueil y est élevée. **La moitié des communes dispose d'hébergements touristiques.**

2.2.5 Tissu administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	18 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	
Enseignement	Ecoles maternelles et primaires (8), collège (1)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	1 EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalités

Tableau 2 : Tissu administratif et social du territoire

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en point de regroupement	Enfouissement ISDND Prunelli di Fiumorbu
Emballages 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en point de regroupement, en bornes aériennes et en bacs pour les professionnels	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
Cartons 	Vrac & pliés	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : 9 sites de compostage partagé 1 990 composteurs individuels	
Encombrants 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Textiles 		Collecte en bornes textiles Réemploi et valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière, énergétique et enfouissement Multisite de traitement

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Déchets								-
Emballages	60	175	171	241	259	237	261	332%
Papier	77	69	66	47	36	21	20	-74%
Verre	184	566	398	562	609	644	643	249%
Biodechets compostés par l'habitant		134	181	214	231	240	244	-
OM	5114	4 640	4 375	5 228	5 258	5 087	5 287	3%
Tout Venant	718	367	437	525	159	139	137	-81%
Textiles		19	17	20	19	23	23	-
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques						0	1	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs						0	3	-
Bois	93	213	193					-100%
Carton CS			34	26	74	85	83	-
Carton Rec	23	70	56	76	63	44	39	66%
DDS		7	9	13	12	17	17	-
DEEE	90	171	163	191	180	179	172	91%
Gravats	292							-100%

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Huiles Minérales			2	4	4	3	3	-
Huiles Végétales			1	1	2	2		-
Métaux	68	228	267	292	235	192	173	154%
Meuble		219	285	302	313	314	250	-
Meuble - Bois							168	-
Petits Objets de la Maison et du Jardin							3	-
PMCB - Placoplatre							14	-
Pneus			6	11	13	10	13	-
TV Valorisé		307	380	516	550	494	351	-
Végétaux	224	541	582	654	548	568	562	150%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	6 652	7 592	7 442	8 709	8 334	8 059	8 222	24%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

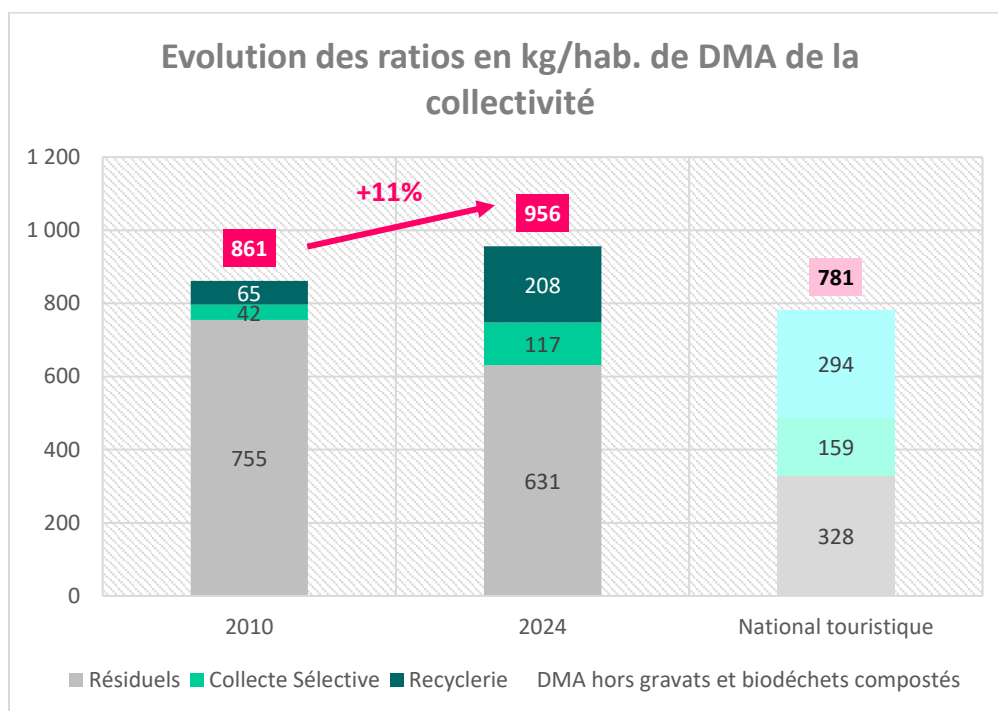


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a augmenté de 11% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d'ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

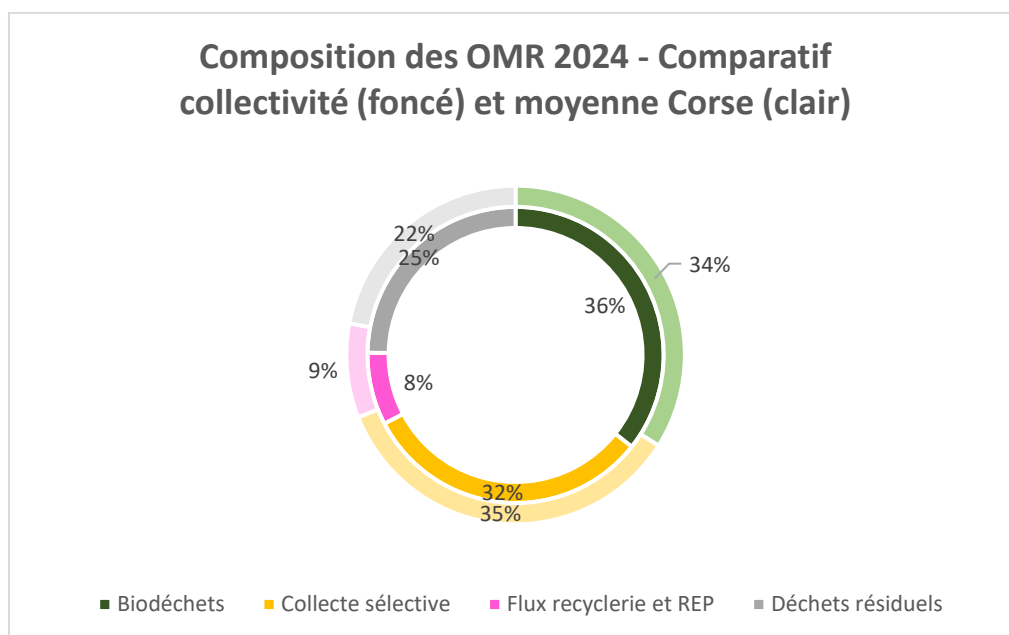


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l'objectif est de réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes d'Alta Rocca sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d'importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	2 124	247	25%
Recyclerie	1 935	225	23%
OM	1 341	156	16%
Emballages	1 212	141	14%
Verre	1 012	118	12%
Papier	328	38	4%
Cartons	316	37	4%
Textiles	198	23	2%
Total	8 466	985*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

**Production de DMA intégrant les biodéchets compostés*

Les deux flux les plus importants produits sur le territoire sont les biodéchets et la recyclerie. Il est recommandé que les mesures adoptées portent en priorité sur ces flux.

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La Communauté de Communes de l'Alta Rocca (CCAR) a déjà engagé quelques actions de sensibilisation

- En 2020, des flyers ont été réalisés et distribués afin d'informer les habitants sur les bonnes pratiques.
- Par ailleurs, quelques publications ont été diffusées sur la page Facebook de la collectivité,
- et le site internet est régulièrement alimenté par l'office du tourisme, contribuant ainsi à la diffusion d'informations liées à la réduction des déchets.

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (33% des ménages)
- Une population active importante (64% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 50% des ménages)

Gestion des déchets

- Baisse de 16% du ratio de production des résiduels
- Hausse du captage des flux recyclables
- Plan compostage 100% déployé

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets

Acteurs et partenaires

- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire
- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (35% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (63%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Un taux d'enfouissement encore élevé
- Une production de DMA et d'OM très importante
- Une hausse du ratio de production des DMA de +11% entre 2010 et 2024

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Pas de moyens humains disponibles pour la prévention et la communication

Actions et démarches engagées

- Une communication de la communauté de communes d'Alta Rocca plutôt axée sur l'information réalisée par l'office du tourisme
- Pas d'information sur les actions faites par la collectivité

Acteurs et partenaires

Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets, PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 36% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation
- La création de la recyclerie de Levie avec un espace de gratuité

Menaces

Contexte général et socio-économique

- Un territoire avec du touristique avec une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité dans le cadre du PLPDMA.

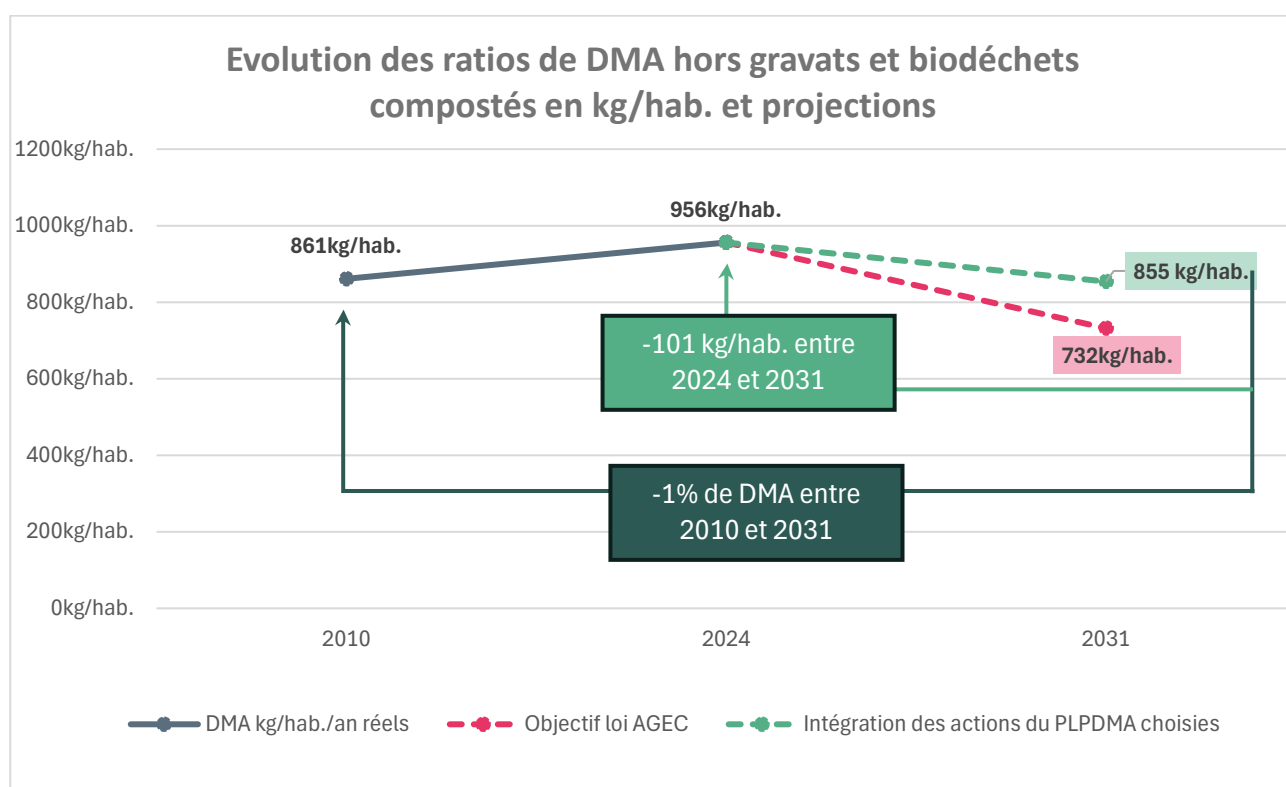


Illustration 5 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre ses objectifs fixés, qui permettront déjà une diminution de 11% des déchets produits entre 2024 et 2031.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction kg/hab. en 2031	Part de chaque action dans les objectifs de réduction
Axe 1 : Réduire les biodéchets		
Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	64,5 kg/hab.	64,1%
	-64,5 kg/hab.	64%
Axe 2 : Être éco-exemplaire		
Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	0,6 kg/hab.	0,6 %
Action 2.2 – Eco-exemplarité des associations	0,1 kg/hab	0,1 %
Action 2.1 – Programme EcoScola	0 kg/hab	0 %
	-0,7 kg/hab.	0,7%
Axe 3 : Promouvoir l'économie circulaire		
Action 3.1 – Contenants réemployables pour le portage de repas	0,6 kg/hab.	0,6 %
Action 3.2 – Zéro emballage dans les commerces	0,4 kg/hab.	0,4%
Action 3.3 – Consommation responsable	3,3 kg/hab.	3,3 %
Action 3.4 – Etude de la création d'une ressourcerie / plateforme de troc	0 kg/hab.	0 %
	-4,3 kg/hab.	4,3%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
Action 4.1 – Redevance spéciale	31 kg/hab.	31,0%
	-31,0 kg/hab.	31,0%
Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :		- 100,5 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Zéro emballage dans le commerce																								
Communication pour promouvoir le vrac																								
Consommation responsable																								
Promotion de la consommation responsable (4 campagnes)																								
Promotion eau du robinet (2)																								
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,39	0,34	0,34	0,34	0,34	0,34	2,1
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,35	0,03	0,03	0,03	0,03	0,3
	Eco-exemplarité des associations	0,05	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,4
	Programme EcoScola							0
Promouvoir l'économie circulaire	Contenants réemployables portage de repas	0,10	0,09	0,02	0,02	0,02	0,02	0,3
	Zéro emballage dans les commerces	0,06	0,10	0,10	0,02	0,02	0,02	0,3
	Consommation responsable	0,00	0,00	0,11	0,00	0,00	0,00	0,1
	Etude création d'une ressourcerie	0	0	0,09	0	0	0	0,1
Utiliser des outils économiques incitatifs	Redevance spéciale	0,05	0,01	0,06	0,06	0,06	0,06	0,3
Total		0,8	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5	4,0

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 225 €HT
	Eco-exemplarité des associations	0 €HT
	Programme EcoScola	0 €HT
Promouvoir l'économie circulaire	Contenants réemployables portage de repas	105 922 €HT
	Zéro emballage dans les commerces	43 750 €HT
	Consommation responsable	8 661 €HT
	Etude création d'une ressourcerie	20 000 €HT
Utiliser des outils économiques incitatifs	Redevance spéciale	100 €HT
Total		182 158 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser les moyens à mobiliser et les résultats attendus.

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
• Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé	2026-2031	• 100% des suivis saisis sur application par an	• Nbre de rapports annuels par site de compostage partagé
• Réunions d'animation sur site de compostage partagé	2026 - 2031	• 52 réunions sur les sites de compostages partagés par an	• Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels

- | | | | |
|--|-------------|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Distribution de composteurs individuels | 2026 | <ul style="list-style-type: none"> 30 composteurs à distribuer | <ul style="list-style-type: none"> Nbre de composteurs distribués |
| <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> 200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre | <ul style="list-style-type: none"> Nbre de répondants Taux d'utilisation des composteurs |

Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage

- | | | | |
|---|-------------|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Animations : Stands sur des fêtes locales | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> 1 animations par an | <ul style="list-style-type: none"> Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide |
| <ul style="list-style-type: none"> Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet | 2026 - 2031 | <ul style="list-style-type: none"> 1 événement presse par an 4 posts sur les réseaux 1 FAQ actualisée 1 guide (actualisation SYVADEC) | <ul style="list-style-type: none"> Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements, nbre de guides distribués |
| <ul style="list-style-type: none"> Formation des agents communaux et intercommunaux (priorisation aux agents d'accueil) | 2026-2031 | <ul style="list-style-type: none"> 1 session tous les 3 ans | <ul style="list-style-type: none"> Nbre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session. |

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissements

Pilotage

Communes
SYVADEC

0,35 ETP

- Guides : 2 500 €HT

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-65 kg/hab.

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Réunion d'animation site de compostage partagé : 52/an																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur foires locales : 1/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 2

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes.	2026	• 1 guide pratique diffusé à 100% des sites engagés	• Nombre de guides distribués,
• Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations • Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques. • Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. • Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site. • Réduction des impressions.	2026 puis suivi	• 100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. • -15% de ramettes de papier	• Nombre de gourdes distribuées, • Arrêt des achats de vaisselle jetable • Arrêt des achats de bouteilles en plastique • Nombre de composteurs installés • Nbre de ramettes achetées

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, écolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon.	2026 et suivi	100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée	- Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
--	--	---------------	--	---

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,05 ETP	- Gourdes (150) : 750€HT - Ecocup (250) : 375 €HT - Contenants réemployables (20) : 100€HT - Guide digital : 0 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-0,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.2 : Eco exemplarité des associations



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les associations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux adhérents en appliquant les mêmes règles

Publics ciblés

Associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Recenser les associations et événements susceptibles d'être concernés	2026	• Liste des associations et événements associés	Nbre d'associations et d'évènement recensés
• Rédiger une charte d'engagement conditionnant les subventions des associations à la mise en œuvre de démarches de réduction et de tri des déchets	2026	• Rédaction de la charte et définition du modèle économique (bonification / réduction)	-

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	Faire signer les associations et effectuer les audits	2026 et suivi	- Nombre de demandes et nombre de subventions accordées - Taux d'audits conformes
--	---	---------------	--

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Associations	0,07 ETP	Charte d'engagement : 0€HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-0,1 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.3 : Programme pédagogique Ecoscola



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

Publics ciblés

Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement ◦ Mobilisation des écoles : envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) ◦ Organisation d'une réunion de présentation du programme ◦ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola ◦ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins ◦ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques ◦ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type gouter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles • Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	• 100% des écoles accompagnées • 1 action de prévention par an par école • 4 réunions par an par école du comité de suivi	• Nombre d'écoles engagées • Nombre d'écoles labellisées • Nombre d'actions mises en place • Nombre de personnels et d'élèves formés, • résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire la production totale de déchets: - Réalisation de 2 diagnostics déchets par école : 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2^{ème} diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets - Suivi de l'évolution de la production de déchets - Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes - Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri	2026 -2031	2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre - Evolution des quantités de déchets par flux
	- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines - Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines - Mise en place d'un plan d'actions - Sensibilisation des élèves	2026-2031	3 visites dédiés par école	Evolution du grammage jeté

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0 ETP	- Outils pédagogiques - Outils de formation - Outils de communication - Outils de suivi - Affiches	SYVADEC

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Renfort de la baisse engagée
--------------------	---------------------	------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 2 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Ecoexemplarité des associations																								
Recensement des associations et évènements concernés																								
Rédaction charte d'engagement																								
Signature de la charte et audits																								
Programme pédagogique																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 5

Action 3.1 : Contenants réemployables portages de repas



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets plastiques
- Limiter les impacts environnementaux liés à la consommation de matériel jetable
- Sensibiliser les usagers

Publics ciblés

Personnes âgées et élèves

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Collecte sélective, Résiduels

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• S'approprier l'étude de faisabilité réalisée	2026	-	-
• Recherche des subventions	2026	• Consultation organismes de subventionnement	• Nbre de subventions • Montant de la subvention
• Investir dans un pool de contenants réemployables	2026	• Disposer de conditionnements pour 67 000 repas	• Taux de renouvellement du pool de contenants

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Equiper le territoire de matériels compatibles avec les emballages réemployables (four, filmeuse, chaine de lavage,...)	2027	100% des équipements du territoire compatibles avec les contenants réemployables	Taux de compatibilité des équipements du territoire
	Déployer la solution de réemploi sur le territoire et l'appliquer chaque année (collecte, lavage, réemploi)	2027-2031	100% des repas bénéficiant du service	- Nombre de repas - Nombre de collectes - Taux de retour

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Communes	0,05 ETP	Equipements : 105 922 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 0,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 6

Action 3.2 : Zéro emballage dans les commerces



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets produits par les commerces
- Limiter les impacts environnementaux liés à la consommation de matériel jetable
- Sensibiliser les usagers
- Réduire les coûts via la limite de consommation

Publics ciblés

Commerces et particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Collecte sélective

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Benchmark du matériel existant	2026	• 1 Benchmark exhaustif	-
• Visite de chaque commerce de proximité du territoire pour identifier les freins à la vente du vrac et le matériel nécessaire	2027-2028	• 22 commerces	• Nombre de commerces visités

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Proposer une aide au choix du matériel et éventuellement financière pour l'équipement des commerces à la vente de vrac	2027-2028	50% des commerces approchés équipés	Nombre de commerces équipés sur le territoire
	Communication pour promouvoir le vrac	2026-2031	2 posts réseaux sociaux par an	Nombre de vues et de likes

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC	0,05 ETP	Equipement vrac commerces : 43 750 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 0,4 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 7

Action 3.3 : Consommation responsable



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets produits par les commerces
- Limiter les impacts environnementaux liés à la consommation de matériel jetable
- Sensibiliser les usagers
- Réduire les coûts via la limite de consommation

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Collecte sélective

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes (achat local, achat de saison, achat d'occasion et reconditionné, label, réduction des emballages, sobriété, déconsommation, doggy-bags ...) • Promotion de l'eau du robinet	2026 - 2031	• 4 campagnes thématiques par an avec post sur les réseaux et guide numérique • 2 post par an sur la promotion de l'eau du robinet	• Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
• Aider à mettre en place une démarche de consommation responsable : achat et distribution de sacs à pain et tote-bag	2026 - 2031	• 2500 sacs à pains • 4000 tote bag	• Nbre de sacs à pains et tote bag distribués

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
SYVADEC, Communes, boulangeries, associations (formation), ressourceries, producteurs locaux	0,02 ETP	Sacs à pains : 2 162 €HT Tote bag : 5 959 €HT Outils de communication : 540€	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

- 3,3 kg/hab.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 8

Action 3.4 : Etude pour la création d'une ressourcerie



Enjeux

Enjeux et objectifs

- Proposer une solution dédiée pour les dons d'objet et le réemploi sur le territoire
- Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi
- Préserver les ressources finies

Publics ciblés

Particuliers principalement, administrations, associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une étude de faisabilité	2028	• 1 étude réalisée permettant de définir les modèles économiques, le lieu, le montant estimatif des travaux, etc.	-
• Mettre en œuvre le projet : ◦ Validation de l'étude et choix du modèle à déployer, ◦ Créer des partenariats avec des acteurs locaux	2028	• 1 mise en œuvre validée	-Nbre de partenariats

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
SYVADEC	0,02 ETP	• Etude ressourcerie : 20 000 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

Maintien de la baisse engagée.

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 3 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Contenants réemployables portage de repas																								
S'approprier l'étude de faisabilité réalisée																								
Recherche de subventions																								
Investir dans un pool de contenants réemployables																								
Equiper le territoire de matériels compatibles avec les emballages réemployables (four, filmeuse, chaîne de lavage,...)																								
• Déployer la solution de réemploi sur le territoire et l'appliquer chaque année (collecte, lavage, réemploi)																								
Zéro emballage dans les commerces																								
Benchmark du matériel existant																								
Visite de chaque commerce de proximité pour identifier les freins à la vente du vrac et le matériel nécessaire																								
Proposer une aide au choix du matériel et éventuellement financière pour l'équipement des commerces à la vente de vrac																								
Communication pour promouvoir le vrac																								
Consommation responsable																								
Achat et distribution de sacs à pain et totebag																								
Promotion de la consommation responsable et de l'eau du robinet (4 campagnes)																								
Etude de la création d'une ressourcerie																								
Réalisation d'un benchmark sur les solutions locales																								
Mise en œuvre du projet retenu																								

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier
de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 9

Action 4.1 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Renforcer le dispositif existant ○ Actualisation de la grille tarifaire ○ Révision des modalités de facturation ○ Suivi renforcé des redevables ○ Evaluation annuelle du dispositif avec ajustement ○ Production d'un rapport annuel d'évaluation	2026	• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé • Suivi annuel d'indicateurs	• Nombre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	• Communiquer et sensibiliser les professionnels ○ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ○ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ○ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2026 - 2031	• 1 campagne par an	• Nbre de supports diffusés • Nbre de réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues
--	---	-------------	---	---

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC	0,05 ETP	• Flyer : 100 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-31 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 4 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Redevance spéciale																								
Actualisation de la grille tarifaire et des modalités de facturation																								
Evaluation annuelle du dispositif																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC Alta Rocca	Communauté de Communes d'Alta Rocca
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d 'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PR	Point de Regroupement

LISTE DES ACRONYMES

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)